

A compléter, à signer et à retourner
le **25 octobre 2024** dernier délai par mail à cdj@aubefr

Pour tout complément d'informations :
cdj@aubefr ou **03 25 42 65 94**

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Mes infos

Mon prénom :

Mon nom :

Ma date de naissance :/...../.....

Le nom de mon collègue :

Ma ville :

Ma classe à la rentrée de septembre 2024 :

Mon numéro de téléphone (si j'en ai un) :

Ou ceux de mes parents/représentants légaux :



	NOM	Prénom	Téléphone
Représentant légal 1			
Représentant légal 2			

Mon adresse mail :@.....

Déclare :

- Être candidat(e) à l'élection de Conseiller départemental jeune de l'Aube afin de représenter les collégiens du département.
- Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Conseil départemental jeunes de l'Aube et m'engage à le respecter au cours de mon mandat, si je suis élu(e).

Fait à , le/...../.....

Ma signature :

MON ENGAGEMENT

Ce qui me donne envie de m'engager

- Agir, défendre ou soutenir des causes et des valeurs, m'engager
- Pouvoir exprimer mes idées, mes besoins, échanger des idées avec d'autres jeunes
- Partager une expérience avec d'autres jeunes
- Acquérir de nouvelles compétences
- Rencontrer des élus et des spécialistes
- Apprendre à travailler en équipe
- Monter un projet pour les Aubeois
- Comprendre le fonctionnement du Département (rôle et missions)
- Me sentir citoyen(ne) du département
- Autre :

Les sujets qui m'intéressent :

Je classe de 1 à 6 ceux qui m'intéressent le plus (**1 est le sujet qui m'intéresse le plus, 6 le sujet qui m'intéresse le moins**)

SUJETS	Classement de 1 à 6
L'environnement, le développement durable et la mobilité	
La culture, le tourisme et les loisirs	
La citoyenneté et l'engagement	
La solidarité, le bien-vivre ensemble	
Le sport et la santé	
Les médias et communication	

En quelques mots, je présente mes projets, mes idées, ce que j'aimerais voir créer ou améliorer pour le département de l'Aube

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REPRÉSENTANT LÉGAL 1	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse de résidence :	Adresse de résidence :
• Numéro de rue :	• Numéro de rue :
• Rue :	• Rue :
• Ville :	• Ville :
• Code Postal :	• Code Postal :
Numéro de téléphone personnel :	Numéro de téléphone personnel :
Numéro de téléphone professionnel :	Numéro de téléphone professionnel :
Adresse e-mail :@.....	Adresse e-mail :@.....

Déclare autoriser l'enfant, à être candidat(e) au Conseil départemental jeunes de l'Aube

Déclare autoriser l'enfant, **s'il est élu** à siéger et participer aux activités, à se rendre aux réunions et aux visites organisées par Conseil départemental jeunes de l'Aube

Indique qu'en cas d'urgence, la personne à contacter est, par ordre de priorité :

➤ **Représentant légal(e) 1 :**

Priorité 1 - Priorité 2 (rayer la mention inutile)

➤ **Représentant légal(e) 2 :**

Priorité 1 - Priorité 2 (rayer la mention inutile)

➤ **Facultatif :** autre personne à contacter en cas d'impossibilité de joindre les responsables légaux

• **Nom :**

• **Prénom :**

• **Téléphone portable :**

Autorise le personnel du Département de l'Aube à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence, y compris à faire transférer l'enfant, dans l'hôpital le plus proche.

Déclare sur l'honneur qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du Conseil départemental jeunes de l'Aube

➤ Je consens à l'utilisation du numéro de téléphone portable et du courriel, de l'enfant et des représentants légaux, uniquement dans le cadre des activités du Conseil départemental jeunes de l'Aube. Les coordonnées de l'enfant pourront être partagées entre les conseillers jeunes en vue de collaborer sur les projets communs. Le Département de l'Aube m'assure qu'il ne communique à aucun tiers ces informations.

➤ Je reconnais avoir été informé que l'enfant sera pris en charge et transporté par le Département de l'Aube. L'enfant devra être conduit au point de rendez-vous convenu (devant le collège) et récupéré par mes soins devant son domicile. En cas d'absence de ma part, que ce soit de manière occasionnelle ou régulière, je suis en mesure de déléguer cette responsabilité via une décharge parentale. Ce document est à remplir en conséquence.

➤ Je déclare avoir pris connaissance de l'article 14-2 du règlement intérieur du Conseil départemental jeunes de l'Aube qui «*autorise le Département de l'Aube à prendre, à enregistrer, à reproduire, à diffuser, à publier par tous moyens l'image des conseillers départementaux jeunes (photographie, vidéo), pour le monde entier, sur support papier et/ou numérique ainsi que sur internet et sous quelque forme que ce soit, pour les finalités suivantes :*

1. *Elaboration d'une photothèque et d'une vidéothèque pour promouvoir les activités du Département*

2. *Communications internes relatives au Conseil départemental jeunes*

3. *Communications externes relatives au Conseil départemental jeunes*

L'œuvre audiovisuelle ou photographique qui en sera tirée (trombinoscope, affiche, publication jeunesse, communiqué de presse, conférence de presse, page d'information jeunesse, etc...) pourra être exploitée et utilisée par la collectivité, sous toutes formes et tous supports connus à ce jour pour une durée de 10 ans.

Le Département s'interdit expressément de procéder à une exploitation commerciale, illicite, ou non prévue par le présent article.

De même, le Département s'engage à ce que l'utilisation de l'image des mineurs concernés ne porte en aucune façon atteinte à leur dignité, à leur réputation ou à leur vie privée et plus généralement ne leur nuise ou ne leur cause un quelconque préjudice. La diffusion de l'image dans les conditions mentionnées précédemment ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Conformément à la loi, les mineurs concernés et leurs représentants légaux sont informés qu'ils disposent du libre accès aux données photographiques les concernant et qu'ils peuvent à tout moment vérifier l'usage qui en est fait. Ils sont également informés qu'ils disposent d'un droit de modification ou de retrait sur simple demande.

Toutes les convocations relatives au Conseil départemental jeunes me seront transmises directement.

Cette autorisation sera valable à compter de sa signature jusque fin 2026 dans le cadre de la promotion du Conseil départemental jeunes durant le mandat 2024/2026, de la préparation du mandat 2026/2028 et de la promotion globale du dispositif. Néanmoins, les images et/ou sons déjà captés, ainsi que tout élément biographique concernant l'enfant, pourront continuer à être conservés, reproduits et/ou diffusés au-delà de cette durée, à des fins d'archivage et/ou de rétrospective.

Fait à
Le..... /..... /.....

Fait à
Le..... /..... /.....

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 1
(précédé de la mention lu et approuvé)

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 2
(précédé de la mention lu et approuvé)

DÉCHARGE PARENTALE

Si je ne peux être présent pour récupérer l'enfant (absence régulière ou occasionnelle), je peux accorder une décharge parentale : l'enfant sera alors placé sous mon entière responsabilité dès sa descente du véhicule de transport. Le Département de l'Aube et la société chargée du transport ne sauraient être tenus responsables dès lors qu'ils ont reçu l'autorisation de confier l'enfant à un tiers ou de le déposer seul devant son collègue.

Les représentants légaux souhaitent-ils accorder une décharge parentale ? * (cocher une case)

- Non, pas de décharge parentale** : les représentants légaux seront obligatoirement présents devant le domicile de l'enfant à la dépose de ce dernier. En cas d'absence, l'enfant ne pourra être laissé seul et sera conduit à la gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche. Les représentants légaux devront justifier de leur identité auprès de la société en charge du transport (CNI, permis de conduire, etc...)
- Oui, et l'enfant peut se déplacer seul** : les représentants légaux autorisent le Département de l'Aube et la société de transport à le déposer seul devant son domicile.
- Oui, et l'enfant est confié à un tiers** : les représentants légaux autorisent le Département de l'Aube et la société chargée du transport à le déposer devant son domicile en présence d'un tiers désigné. En cas d'absence, l'enfant ne pourra être laissé seul et sera conduit à la gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche.

Le tiers désigné par la décharge parentale est nécessairement une personne majeure : voisin(e), ami(e), grands-parents, etc. Compléter le tableau ci-dessous. Le tiers désigné devra justifier de son identité auprès de la société en charge du transport (CNI, permis de conduire, etc...).

	NOM	Prénom	Coordonnées téléphoniques	Lien avec l'enfant
Tiers désigné 1				
Tiers désigné 2				

Fait à
Le..... /..... /.....

Fait à
Le..... /..... /.....

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉgal 1
(précédé de la mention lu et approuvé)

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉgal 2
(précédé de la mention lu et approuvé)

INFORMATIONS SANITAIRES

Je soussigné(e) : Représentant légal 1 de l'enfant

Je soussigné(e) : Représentant légal 2 de l'enfant

Atteste les informations sur ses besoins spécifiques :

- L'accueil dans les locaux du Département :
 - Besoin d'un accueil adapté
 - Besoin d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)
 - Aménagement mobilier
 - Autre :
- Les déplacements hors locaux du Département
 - Besoin de véhicule adapté
 - Lieux ou situations à éviter
 - Précautions à prendre
 - Autre :
- Restrictions alimentaires sur présentation d'un justificatif
- En cas de traitement médical, l'enfant doit faire l'objet d'une surveillance ou d'une aide particulière :
 - Prise de médicaments
 - Besoin d'isolement
 - Autre :
- Autres :

Informe le Département de l'Aube qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) concernant l'enfant dont j'ai la responsabilité a été établi et m'engage à le communiquer si ce dernier est élu au sein du CDJ.

Dans ce cas, le PAI sera au besoin complété par le médecin relevant de la protection maternelle et infantile en concertation avec le service de médecine scolaire de son établissement, et signé par le Président du Conseil départemental. Le PAI sera par la suite mis en œuvre en collaboration avec l'équipe éducative de l'établissement. Toutefois, les représentants légaux resteront seuls responsables de la communication des informations du PAI et de la transmission du matériel et des médicaments permettant d'en assurer la bonne mise en œuvre.

Fait à
Le..... /..... /.....

Fait à
Le..... /..... /.....

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 1
(précédé de la mention lu et approuvé)

SIGNATURE DE REPRÉSENTANT LÉGAL 2
(précédé de la mention lu et approuvé)

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général pour la protection des données (RGPD) 2016/679, les informations collectées, directement ou indirectement, sont traitées par le Département de l'Aube, responsable de traitement, dans le cadre du Conseil départemental jeunes.

Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public du Département. Les finalités de ce traitement sont la mise en place, le fonctionnement et l'animation du Conseil départemental jeunes de l'Aube :

- Organisation du Conseil départemental jeunes et de ses travaux, ainsi que la gestion des opérations de vote ;
- Participation aux manifestations et aux événements organisés par le Département de l'Aube et communication sur le Conseil départemental jeunes, ses élus et ses réalisations ;
- Gestion des consentements nécessaires et des autorisations auprès des responsables légaux pour la tenue des élections et l'exercice du mandat de conseiller départemental jeune, conformément aux textes en vigueur ;
- Information, participation au dispositif et aux événements liés des conseillers de la direction académique des services départementaux de l'Éducation Nationale, des chefs d'établissements participant et des personnes « référentes ».

Les données d'identification de l'élève et de ses responsables légaux (nom, prénom, coordonnées) sont transmises par ces derniers. Les informations sont destinées à la mission actions éducatives et citoyennes du Département. Elles sont obligatoires et nécessaires à la validation de l'élection de l'élève en tant que conseiller départemental jeune. Le défaut de communication entraînera une invalidation de son élection.

En aucun cas les données ne seront envoyées à des tiers. Les informations sont conservées de façon active pendant la durée effective du mandat, soit deux ans, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives départementales de l'Aube dans le respect du code du patrimoine.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 26 avril 2016, le conseiller départemental jeune ainsi que les responsables légaux bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données ou d'une limitation du traitement. Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant les données personnelles, les conseillers départementaux jeunes ainsi que leurs responsables légaux peuvent contacter le Délégué à la protection des données par courriel : dpo@aubefr ou courrier postal : Département de l'Aube – à l'attention du délégué à la protection des données – 2 rue Pierre Labonde – B.P. 394 – 10026 TROYES Cedex. Toute réclamation concernant l'exercice de ces droits devra être introduite auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



Département de l'Aube

Hôtel du Département
2 rue Pierre-Labonde
BP 394 - 10026 Troyes cedex

Tél.: 03 25 42 50 50
Fax : 03 25 42 51 63
departement@aubefr

aubefr

in   @aubedepartement
